



AQDMD

Collectif Québec

Association québécoise pour
le droit de mourir dans la dignité

Bonjour Dr Naud,

Nous sommes membres du Collectif Québec lié à l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité (AQDMD). Ce Collectif a été formé en 2016 dans la région de Québec, après qu'une amie, lourdement handicapée après plus de 20 ans de sclérose en plaques, s'est vu refuser une demande d'aide médicale à mourir. Elle a fait le choix courageux de jeûner pour mettre fin à ses souffrances, n'ayant ni la force, ni le temps de faire reconnaître ses droits. Nous lui avons promis de continuer son combat pour que les lois changent.

Même si les critères de fin de vie et de mort raisonnablement prévisible ont été retirés des lois, il reste encore beaucoup du travail à faire. Plusieurs sujets nous préoccupent, notamment celui des infirmières praticiennes spécialisées (IPS) qui n'ont pas encore obtenu le droit de pratiquer l'aide médicale à mourir (AMM) au Québec.

Nous savons qu'au moment de l'étude du projet de *Loi modifiant la Loi sur les infirmières et infirmiers et d'autres dispositions* –2019, le Collège des médecins du Québec, par la voix de son président, Dr Mauril Gaudreault, a demandé d'autoriser les infirmières praticiennes spécialisées à pratiquer l'aide médicale à mourir. De plus, dans son Mémoire, l'Association des infirmières praticiennes spécialisées (AIPSQ) recommandait que ses membres aient un tel pouvoir.

Pourquoi cette recommandation est-elle restée en suspens ? Le Collège des médecins et l'AIPSQ semblaient d'accord. Où cela a-t-il bloqué ? Pourquoi n'entendons-nous plus parler de ce dossier ? Nous pensons qu'il est grand temps de le remettre à l'ordre du jour.

Vous avez déjà affirmé qu'il était temps qu'on donne aux IPS du Québec le même statut que celles ailleurs au Canada. Nous aimerions savoir si vous êtes toujours d'accord avec cette position et, tenant compte des acteurs concernés, quelles seraient selon vous les meilleures avenues à emprunter pour assurer un suivi à ce dossier ? Nous voulons agir avec discernement et vous pouvez assurément nous apporter votre éclairage.

Nous vous savons très occupé, mais nous apprécierions grandement recevoir vos conseils. À vous de choisir le moyen qui vous convient le mieux : par courriel, par téléphone, par Zoom (notre Collectif se réunit deux fois par mois, le lundi à 16 heures, en avril les 12 et 26).

Nous vous remercions très sincèrement de l'attention que vous porterez à notre courriel.

Collectif Québec/AQDMD :

Lorraine Cayouette, Maurice Clermont, Diane Desnoyers, Ginette Lacoste, Nicole Lirette, Lisette Paradis.